

AIDE FINANCIÈRE

Aide financière accordée à un partenaire dans le but de contribuer à ses charges de fonctionnement et ses opérations courantes. L'aide financière peut aussi concerner un projet spécifique ou une activité ponctuelle.

- L'admissibilité aux demandes d'aide financière ne s'applique qu'aux organisations à but non lucratif.

Le SLCRC achemine un rappel du dépôt des demandes aux mois de mai et juillet aux partenaires.

- Les partenaires doivent compléter le formulaire en ligne, puis envoyer leur budget détaillé par courriel à culture@vsad.ca.
- Les demandes doivent être complétées et les documents remis au plus tard le 1er septembre de chaque année. Un accusé de réception est acheminé et les dossiers sont soumis à l'analyse dans le cadre du processus budgétaire de la Ville.
- Les demandes déposées en cours d'année sont analysées par le conseil, selon les ressources financières disponibles.
- La décision d'octroyer ou non l'aide financière est confirmée aux partenaires à la fin du mois de janvier.

Pour informations : 418 878-5473 poste 6602 ou culture@vsad.ca

